



## COMMUNIQUE

Son Excellence Monsieur le Président de la République, RAJOELINA Andry Nirina, a tenu un conseil des ministres restreint, ce lundi 21 janvier 2019 au Palais d'État d'Iavoloha.

Ci-après les textes adoptés lors de ce conseil restreint pour la nomination aux hauts emplois de l'Etat :

- Décret n°2019-013 du 21 janvier 2019 abrogeant les dispositions du décret n°2014-104 du 27 février 2014 et portant nomination du Secrétaire général de la Présidence de la République, Monsieur RAMONJAVELO Manambahoaka Valéry Fitzgerald.
- Décret n°2019-014 du 21 janvier 2019 abrogeant les dispositions du décret n°2014-641 du 4 juin 2014 et portant nomination du Secrétaire Général Adjoint de la Présidence de la République, Monsieur ANDRIAMAHOLY Onjaniaina Dina.
- Décret n°2019-015 du 21 janvier 2019 abrogeant les dispositions du décret n°2018-1404 du 24 octobre 2018 et portant nomination du Directeur de Cabinet civil de la Présidence de la République, Madame DELMOTTE Stéphanie.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 54 de la Constitution de la Quatrième République, les députés issus du groupe de partis majoritaires à l'Assemblée Nationale, en l'occurrence le MAPAR, ont proposé le nom de NTSAY Christian Louis au poste de Premier Ministre.

Aussi, Son Excellence Monsieur le Président de la République, Monsieur RAJOELINA Andry Nirina, a-t-il pris le décret n°2019-016 portant nomination du Premier ministre, Chef du Gouvernement, Monsieur NTSAY Louis Christian.

Cette reconduction de Monsieur le Premier ministre s'explique par la logique de la continuation des chantiers des réformes qu'il a entamées, ainsi que par des critères de compétence, de droiture, de rigueur et de fermeté dans la gestion des affaires publiques.